



# CCAS D'ETAMPES

## DECISION DU PRESIDENT N° CCAS-DEC 2024-33

Accusé de réception en préfecture  
091-269100509-20241202-CCAS-DEC2024-39-AR  
Date de télétransmission : 05/12/2024  
Date de réception préfecture : 05/12/2024

**OBJET : Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de gestion financière de la Ville d'Étampes.**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'ETAMPES,

**VU** l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Étampes en date du 31 juillet 2020 par laquelle celui-ci a chargé son Président et son Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R. 123-21 du code susnommé,

**VU** la proposition de contrat faite par la société CIRIL Group,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Ville de renouveler le contrat de maintenance et d'assistance du logiciel de gestion financière à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : De renouveler le contrat de maintenance et d'assistance des progiciels finances sur un serveur administré par CIRIL Group. Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable 4 fois par période d'un an soit 5 ans.

**ARTICLE 2** : Le montant du contrat est fixé à 797,00 € HT par an.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- La société CIRIL Group,
- Service des Finances,

Fait à Étampes, le 02 DEC. 2024

Gilbert DALLERAC  
Vice-Président du CCAS COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 06/12/2024

